

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE

01

AOÛT

2025



Clôture le 01/10/25

(Aucune inscription possible après le 01/10/25)



INSCRIPTIONS SUR
crosscorpo53.fr



Conditions d'inscription :

- 1- Etre **salarié, apprenti** (à partir de 16 ans) ou **retraité** :
 - d'une entreprise, d'une administration, d'une collectivité.
 - d'une association sportive d'une entreprise, d'une administration, d'une collectivité.
 - d'une association.
- 2- Etre agriculteur, retraité agricole, salarié dans une exploitation agricole
- 3- Exercer une profession libérale (médecin, kiné, notaire, avocat ...) ou être salarié d'une profession libérale, (assistant (e))
- 4- Etre salarié ou élu d'une municipalité, d'une communauté de commune.

Aucun changement d'entreprise ne peut se faire en cours de saison.

L'équipe doit être composée au minimum de 4 personnes.

Le classement se fait :

- Pour le cross court : par équipe de 3 femmes – les hommes de 50 ans et plus peuvent également participer mais ils ne sont pas classés par équipe, uniquement au scratch
- Pour le cross long mixte : par équipe de 4 participants (hommes et/ou femmes).
Les coureurs femmes ou hommes qui participeront aux 2 courses ne pourront être classés que dans la première.

Modalités d'inscription :

- Nouvelle équipe :
Réaliser une demande de création d'équipe via ce lien : [demande création nouvelle équipe](#)

Inscription participants :

Connecter-vous à votre compte via ce lien : [Inscriptions équipes](#)

Vous retrouvez les inscrits de la saison 2024-2025.

Vous devrez : **mettre à jour, supprimer ou ajouter des participants.**

(le responsable des équipes en souhaitant pas renouveler leur adhésion doivent supprimer tous les coureurs et prévenir l'association)

Justificatif obligatoire :

Un certificat médical de e non contre-indication au « sport en compétition » ou à l'« athlétisme en compétition » ou à la « course à pied en compétition » de moins d'un an à la date du dernier cross du championnat ou une copie de licence athlé compétition ou athlé running valide délivrée par la FFA. Tout autre document, notamment le PPS (Parcours Prévention Santé), n'est pas accepté.

Adhésion de 13 € par coureur, paiement à la clôture des inscriptions et avant le 1^{er} cross (la facture sera disponible sur votre sur votre compte cross corpo)

Les dossiers incomplets ne seront pas validés, la cotisation restera due.

[Règlement](http://crosscorpo53.fr/files/statut/Reglement-interieur-2024.pdf) (<http://crosscorpo53.fr/files/statut/Reglement-interieur-2024.pdf>)

Rappel :

- Les dossards sont nominatifs et liés au justificatif médical, tout prêt entraîne l'exclusion.
- Les dossards seront à récupérer par le responsable ou par un représentant désigné. Les dates lieux vous seront communiqués ultérieurement (2ème quinzaine d'octobre) Tant que le dossier d'un coureur n'est pas complet et validé, vous ne pourrez pas récupérer son dossard et le coureur ne pourra donc pas participer aux cross. Après régularisation de son dossier, il lui sera possible de retirer son dossard le matin d'un cross, avant 9h00 et ce, **jusqu'au 14 décembre 2025**, au plus tard.

Le dossard est la propriété de l'association et devra être restitué à la fin de la saison.

Le responsable de l'équipe se chargera de collecter l'ensemble des dossards de son équipe et de les remettre sous enveloppe à l'association Cross Corporatif 53. Tout dossard non retourné sera facturé 20 €

Date limite d'inscription 1er Octobre 2025 (le justificatif médical pourra être ajouté dans un second temps)

AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE